

Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées

Dates d'observation pour le Gouvernement de l'Ontario et l'Assemblée législative

1^{er} janvier 2010
Service à la clientèle <ul style="list-style-type: none">• Toutes les exigences
1^{er} janvier 2012
Dispositions générales <ul style="list-style-type: none">• Politiques en matière d'accessibilité, art. 3• Plans d'accessibilité, art. 4• Obtention ou acquisition de biens, de services ou d'installations, art. 5• Guichets libre-service, art. 6 Information et communications <ul style="list-style-type: none">• Renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou la sécurité publique, art. 13• Les nouveaux sites Web et intranets et leurs contenus sont conformes aux directives WCAG 2.0 (Niveau AA) (à l'exception des sous-titres en direct et de l'audio-description pré-enregistrée), art. 14 Emploi <ul style="list-style-type: none">• Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail, art. 27
1^{er} janvier 2013
Dispositions générales <ul style="list-style-type: none">• Formation, art. 7 Information et communications <ul style="list-style-type: none">• Processus de rétroaction, art. 11 Emploi <ul style="list-style-type: none">• Recrutement, art. 22-24• Renseignements sur les mesures de soutien, art. 25• Formats accessibles et aides à la communication pour les employés, art. 26• Plans d'adaptation individualisés et documentés, art. 28• Processus de retour au travail, art. 29• Gestion du rendement, perfectionnement professionnel, et réaffectation, art. 30-32
1^{er} janvier 2014
Information et communications <ul style="list-style-type: none">• Formats accessibles et aides à la communication, art. 12
1^{er} janvier 2015
Conception des espaces publics <ul style="list-style-type: none">• Sentiers récréatifs et voies accessibles menant à une plage, art. 80.6-80.15

- Aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public, art. 80.16-80.17
- Aires de jeu extérieures, art. 80.18-80.20
- Voies de déplacement extérieures, art. 80.21-80.31
- Stationnement accessible, art. 80.32-80.39
- Obtention de services, art. 80.40-80.43

*art. X fait référence au numéro de l'article du Règlement énonçant l'exigence

1^{er} janvier 2016

Information et communications

- Tous les sites Web et leurs contenus sont conformes aux directives WCAG 2.0 (Niveau AA) (à l'exception des sous-titres en direct et de l'audio-description pré-enregistrée), art. 14

1^{er} janvier 2020

Information et communications

- Tous les sites Web et intranets et leurs contenus sont conformes aux directives WCAG 2.0 (Niveau AA) (y compris les sous-titrages en direct et l'audio-description pré-enregistrée), art. 14

*art. X fait référence au numéro de l'article du Règlement énonçant l'exigence